

PRÉSENTATION DE L'ONWA AU COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

MÉMOIRE PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE SUR
L'EXPLOITATION DES RESSOURCES ET LA VIOLENCE FAITE
AUX FEMMES ET AUX FILLES AUTOCHTONES

SOU MIS LE 31 MAI 2022



Ontario Native Women's Association



www.onwa.ca



[@ONWA7](https://www.facebook.com/ONWA7)



[@_ONWA_](https://twitter.com/_ONWA_)



[@onwa_official](https://www.instagram.com/onwa_official)



Table des matières

Mandat de l'ONWA.....	3
Extraction de ressources et violence fondée sur le sexe.....	3
Extraction de ressources et femmes et filles autochtones disparues et assassinées	4
Le changement climatique et la violence fondée sur le sexe	6
Recommandations	7
Bibliographie	9



Mandat de l'ONWA

Fondée en 1971, l'Ontario Native Women's Association (ONWA) est la plus ancienne et la plus importante organisation de femmes autochtones au Canada, comptant plus de 50 ans d'expérience auprès des femmes autochtones et de leurs familles. L'organisation offre une expertise approfondie, coordonnée et efficace en matière de soutien aux femmes et à leurs familles, malgré le fait qu'elle doit exercer ses activités en tant qu'organisme sans but lucratif sous-financé. L'ONWA a pour mandat d'habiliter et de soutenir les femmes autochtones et leurs familles en Ontario grâce à de la recherche, à la défense des droits, à l'élaboration de politiques et à des programmes axés sur les activités locales, régionales et provinciales. La vision de l'ONWA guide ce travail :

« Nous célébrons et honorons la sécurité et la guérison des femmes et des filles autochtones qui assument des rôles de leadership au sein de leurs familles et de leurs communautés de même qu'à l'échelle internationale pour les générations à venir. »

Les efforts de l'ONWA sont axés sur huit principales questions de sécurité soulevées par les femmes autochtones dans la communauté, soit le bien-être des enfants, la santé, le logement et l'itinérance, la justice, la violence familiale, la violence sexuelle, la traite de personnes et les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Ces questions sont intersectionnelles et ont une incidence directe sur la santé et le bien-être physiques, mentaux, émotionnels et spirituels des femmes autochtones et de leurs familles. L'ONWA se compose de membres provenant de 11 sections (organisations constituées en société qui offrent des services de première ligne) et de 21 conseils (groupes communautaires qui appuient les modèles de développement communautaire) qui représentent ses quatre directions régionales, soit l'est, le sud, l'ouest et le nord, dans l'ensemble de l'Ontario. La portée de l'ONWA continue d'augmenter à mesure que des organisations de femmes autochtones se joignent à son groupe. En 2020-2021, l'ONWA a eu une incidence sur 128 000 membres des communautés et fourni plus de 55 000 services individuels aux femmes autochtones et à leurs familles.

Extraction de ressources et violence fondée sur le sexe

L'ONWA a soulevé des préoccupations importantes quant à la relation entre la violence faite aux femmes autochtones et l'extraction de ressources. De nombreuses communautés des régions nordiques de l'ONWA sont directement touchées par les activités d'extraction de ressources soutenues par le gouvernement, comme l'exploitation minière et la foresterie. Souvent, ces activités nécessitent l'établissement de camps de travailleurs temporaires près des communautés autochtones. Ces « camps de travailleurs » se définissent comme des « installations d'hébergement temporaire construites pour des travailleurs majoritairement masculins sur des sites de développement de ressources » (Secwepemcuc'cew Assembly, s.d.). Les recherches entreprises dans ce domaine démontrent une corrélation entre la victimisation violente des femmes autochtones et les changements socioéconomiques créés par la présence d'industries extractives à proximité des communautés autochtones (First Peoples Worldwide, 2019). Les rapports de First Peoples Worldwide (2019) et du Département d'État des États-Unis (2017) indiquent que dans les régions où les industries extractives exercent leurs activités, les femmes et les filles autochtones

connaissent un taux élevé de violence fondée sur le sexe, dont la traite à des fins sexuelles et la violence conjugale.

Le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (2019) a révélé que les femmes et les filles autochtones au Canada ont été la cible de violence en raison de la proximité de leurs communautés avec les industries de ressources naturelles (vol. 1a, p. 642-645). La culture de la violence fondée sur le sexe qui a été encouragée dans les camps de travailleurs a été décrite comme une culture qui exacerbe « l'isolement, la consommation excessive de drogue et d'alcool, la violence, la misogynie, l'hypermasculinité et le racisme parmi les hommes qui y vivent » (Zoledziowski, 2020), des facteurs qui contribuent à la hausse du risque de violence faite aux femmes et aux filles autochtones.

Les membres de l'ONWA ont constaté que, outre leurs inquiétudes quant à la violence liée aux industries extractives près de leurs communautés, il y a un manque d'information sur le lien entre l'extraction de ressources et la traite de personnes. Ils ont de plus fait part de leurs préoccupations à l'égard des jeunes femmes autochtones que l'on incite ou force à participer à la traite de personnes liée aux camps de travailleurs. Toutes les communautés situées à proximité de sites d'extraction de ressources naturelles ont grandement besoin d'une réflexion et d'une recherche plus poussées sur les stratégies d'atténuation de la violence en lien avec les camps de travailleurs.

Extraction de ressources et femmes et filles autochtones disparues et assassinées

L'héritage de racisme et de discrimination qu'a laissé la colonisation perturbe, mine et ignore la place des femmes autochtones dans la société, notamment en diminuant leurs rôles et leurs responsabilités en tant qu'Autochtones. La colonisation laisse les femmes et les filles autochtones détachées de leur identité, de leurs familles et de leurs communautés, avec des valeurs patriarcales inspirées de normes coloniales qui remplacent les valeurs autochtones. Depuis la colonisation, il y a une longue histoire de violence racialisée fondée sur le sexe qui a été perpétrée contre les femmes autochtones, la plus notable étant la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Les femmes autochtones sont de trois à quatre fois plus susceptibles d'être victimes de violence interpersonnelle que les femmes non autochtones (Brownridge, 2008), et même si elles représentent seulement 2 pour cent de la population du Canada, elles représentent 16 pour cent des femmes disparues ou assassinées (Gendarmerie royale du Canada, 2014). Le taux de violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ au Canada est effarant. Selon un rapport du gouvernement canadien de 1996, les femmes autochtones de 25 à 44 ans qui sont autochtones de plein droit en vertu de la *Loi sur les Indiens* risquent cinq fois plus que les autres Canadiennes du même groupe d'âge de mourir des sévices qui leur sont infligés (AANC, 1996).

Comme l'a indiqué M^{me} Boyer (2016), « le simple fait d'être née en tant que femme autochtone dans un pays bâti à partir de l'oppression à l'égard des peuples autochtones et de la subjugation des femmes engendre la réelle probabilité d'être victime des formes de violence les plus graves et de devenir une autre statistique d'homicide, sans même participer à des activités à risque élevé ». L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées a révélé que les taux impressionnants de violence sont liés à des traumatismes multigénérationnels et intergénérationnels, à la discrimination et au racisme systémiques, à la marginalisation sous forme de pauvreté, au logement non sécuritaire ou

à l'itinérance, de même qu'aux obstacles à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et au soutien culturel.

Dans le rapport de 2019 de l'ONWA, intitulé *Journey to Safe Spaces*, les femmes autochtones et les fournisseurs de services interrogés dans le cadre du projet ont déclaré que « les communautés situées dans la partie ouest de la province ont été témoins d'une hausse importante de la traite de jeunes femmes en raison des camps miniers et forestiers » (ONWA, 2019). Les participants au projet ont indiqué que les femmes « qui occupent des emplois à bas salaire (préposées au nettoyage, cuisinières, etc.) dans les camps sont incitées à l'exploitation sexuelle par des promesses leur garantissant plus d'argent en une nuit que ce qu'elles gagneraient en un mois si elles restent après leurs quarts de travail et "font la fête" avec les hommes » (ONWA, 2019). Le croisement entre le racisme et le sexisme que subissent les femmes autochtones vivant près des industries d'extraction de ressources contribue davantage à la crise des femmes, des filles et des personnes bispirituelles disparues et assassinées, car les femmes autochtones sont déshumanisées par la culture misogyne et hypermasculine qui entoure ces industries. Dans un article de 2013 de *The Atlantic*, les gestes des travailleurs de l'industrie des ressources peuvent être résumés dans les mots d'un travailleur qui a été interrogé : « En gros, [...] vous pouvez tout faire sauf tuer quelqu'un » (Crane-Murdoch, 2013). Le rapport de l'ONWA, intitulé *Journey to Safe Spaces*, indique que les travailleurs et les trafiquants dans ces camps ont recours « à l'argent, aux drogues et à l'alcool comme moyen de leurre ou de coercition » et que les femmes mêlées à ces situations sont « kidnappées et violées et beaucoup reçoivent des avances sexuelles » (ONWA, 2019). Les femmes et les filles qui subissent cette violence sont déshumanisées en se faisant jeter par les hommes et « sont retrouvées dans des bancs de neige, à peine vêtues et sans chaussures, près des camps miniers. Il arrive même que des filles disparaissent » (ONWA, 2019). Pour répondre à la violence et à l'exploitation sexuelle faites aux femmes autochtones qui vivent dans les camps de travailleurs ou à proximité de ceux-ci, les entreprises adoptent des mesures de sécurité (clôtures en grillage, caméras de sécurité, etc.). Les participants ont indiqué dans le rapport que « les hommes dans les camps trouvent des moyens de contourner ces mesures » et que « certains travailleurs déclarent que les supérieurs sont impliqués dans la traite de personnes ou la tolèrent » (ONWA, 2019).

De plus, les femmes autochtones qui vivent dans les camps de travailleurs ont un accès limité aux mesures de contraception, en particulier aux mesures de contraception d'urgence. En raison du manque de ressources et d'éducation et de la nature transitoire des travailleurs, les femmes autochtones qui deviennent enceintes ou qui donnent naissance sur les camps de travailleurs doivent souvent s'occuper seules de l'enfant.

La dangereuse réalité d'être une femme autochtone est claire : nous sommes 16 fois plus susceptibles d'être assassinées que les femmes non autochtones, nous faisons face à des taux de violence importants tant sur le plan systémique qu'individuel, et nous sommes sollicitées, harcelées, agressées sexuellement ou victimes de la traite de personnes ou d'avances sexuelles simplement parce que nous existons dans les espaces publics. Dans un profil statistique du Centre canadien de la statistique juridique, 40 % des personnes autochtones ont elles-mêmes déclaré avoir été victimes d'abus physiques ou sexuels avant l'âge de 15 ans, par rapport à 29 % pour les personnes non autochtones. De ce nombre, 14 % sont des filles autochtones âgées de moins de 15 ans qui subissent à la fois des abus physiques et sexuels, par rapport à 5 % chez les garçons autochtones (Centre canadien de la statistique juridique, 2016).

Le changement climatique et la violence fondée sur le sexe

La crise climatique affecte la santé, la sécurité et le mode de vie des communautés autochtones partout au Canada, tout en aggravant les conditions actuelles d'inégalité pour les femmes autochtones, leurs familles et leurs communautés. L'ONWA reconnaît les rôles traditionnels et inhérents des femmes autochtones en tant que gardiennes de leurs terres et de leurs cours d'eau traditionnels. Les voix des femmes autochtones doivent éclairer et orienter les conversations sur le changement climatique et la justice environnementale. En tant que gardiennes de leurs terres et de leurs cours d'eau, les femmes autochtones sont à l'avant-plan de la défense de leurs territoires contre les préjudices irréversibles. Le savoir traditionnel et les valeurs culturelles que préconisent les femmes autochtones sont la clé pour assurer la protection et la durabilité de l'environnement naturel pour toutes les générations futures dans l'ensemble des communautés.

Les femmes autochtones sont touchées de façon disproportionnée par les répercussions négatives du changement climatique. Les problèmes environnementaux sont intrinsèquement liés à la marginalisation systémique des femmes et des filles autochtones; c'est pourquoi ces enjeux doivent être abordés. Avec 90 % des catastrophes maintenant classées comme étant liées aux conditions climatiques ou météorologiques, les communautés autochtones et leurs territoires font face à des risques accrus liés à la sécurité et à la durabilité de leurs terres et de leurs systèmes d'alimentation en eau (Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes, 2015). L'extraction de ressources joue un rôle important dans le changement climatique mondial, surtout par rapport aux risques qu'elle pose aux communautés autochtones. L'infrastructure des pipelines de pétrole et de gaz entraîne la dégradation de l'environnement liée à la construction de nouveaux projets de pipeline, y compris les déversements et les fuites provenant des pipelines existants. Un nombre impressionnant de preuves établissent une corrélation directe entre l'infrastructure de pétrole et de gaz et les préjudices subis par les communautés autochtones, notamment en ce qui a trait à l'incidence des ressources extractives sur l'accès à l'eau potable et les pratiques traditionnelles de subsistance (Datta, 2020; Ruddell *et coll.*, 2014).

Recommandations

1. Financement durable de base pour les organisations de femmes autochtones

- a. Il faut investir dans des politiques, de la recherche et des évaluations visant à soutenir le développement et les services communautaires afin de répondre aux besoins en matière de sécurité et de guérison des femmes et des filles autochtones.
- b. Les organisations de femmes autochtones ont besoin d'un financement durable de base pour appuyer le renforcement des capacités, les engagements à plusieurs niveaux (dans la communauté, avec nos différentes sections et nos conseils, aux tables du gouvernement, avec d'autres organisations partenaires, etc.), la mesure du rendement et la réalisation d'objectifs de rendement à long terme.
- c. Cela devrait être considéré comme un élément central de la réconciliation avec les femmes autochtones, car ces dernières auront le soutien nécessaire pour assumer leur rôle de leadership dans leurs communautés et leurs Nations.

2. Une analyse fondée sur le genre chez les Autochtones doit être appliquée aux enjeux auxquels font face les femmes autochtones, plus particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées

- a. Des changements systémiques doivent être mis en place dans l'ensemble des systèmes pour que la sécurité des femmes autochtones soit au cœur de tous les efforts qui concernent les femmes et les filles autochtones.
- b. Les femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) représentent un problème intersectionnel des droits de la personne au Canada et doivent donc être considérées dans cette optique. L'utilisation d'outils comme l'analyse comparative entre les sexes chez les Autochtones de l'ONWA doit être au cœur de ce travail.
- c. Tous les paliers de gouvernement doivent collaborer avec les organisations de femmes autochtones afin de s'assurer que les besoins des femmes et des filles autochtones sont pris en compte selon une analyse comparative entre les sexes chez les Autochtones. Le travail doit garantir qu'un cadre sur les droits de la personne et qu'un point de vue intersectionnel sont appliqués dans tous les aspects du travail réalisé concernant le développement de ressources. Il doit de plus s'appuyer sur les recommandations des rapports précédents, notamment le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (1996), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (2007), le Rapport de la Commission d'enquête sur Ipperwash (2007), le rapport *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada* (2015), le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* (2015) et le rapport *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (2019) et les appels à la justice.

3. Investir dans la sécurité et la guérison des femmes et des filles autochtones

- a. Des investissements immédiats sont nécessaires pour assurer la sécurité des femmes autochtones et prévenir la violence à leur égard. Cela signifie qu'il faut investir dans les organisations de femmes autochtones à long terme, car elles offrent des espaces sécuritaires et appliquent une optique fondée sur le genre chez les Autochtones dans leurs programmes, leurs services et leurs activités de défense des droits. Le financement de

l'infrastructure s'avère également nécessaire pour continuer à fournir des espaces sécuritaires.

- b. La sécurité des femmes autochtones doit être considérée comme un élément central des efforts déployés pour remédier au problème des FFADA.
 - c. Les femmes et les filles autochtones ont le droit de décider des programmes et des services auxquels elles veulent accéder pour répondre à leurs besoins; comme le droit à des programmes et à du soutien spécialement conçus pour les femmes autochtones.
 - d. La sécurité des femmes et des filles autochtones doit être prise en compte dans toutes les politiques ou les lois qui ont une incidence sur leur vie, et les politiques et programmes doivent être pertinents sur le plan culturel, tenir compte des traumatismes et s'appuyer sur les forces. Tous les programmes pour les femmes et les filles autochtones doivent favoriser le bien-être global de l'ensemble de la communauté.
- 4. Les voix des femmes autochtones doivent être au cœur de la mise en œuvre du Plan d'action national**
- a. Les femmes autochtones sont les expertes de leur propre vie. L'ONWA soutient que les points de vue et les enjeux des femmes autochtones doivent être au premier plan des discussions et des changements de politique qui les concernent. Il est essentiel qu'une analyse fondée sur le genre chez les Autochtones soit appliquée aux problèmes et aux solutions proposées.
- 5. Un engagement continu et significatif envers les femmes autochtones grâce à une approche de nation à nation PLUS qui comprend les femmes autochtones non représentées par des organisations fondées sur les distinctions**
- a. Un changement systémique doit être apporté dans tous les systèmes pour faire avancer les efforts de mise en œuvre à l'échelle provinciale des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation et des appels à la justice liés aux FFADA (les soins de santé, le bien-être des enfants et le logement sont des priorités pour l'ONWA). Les femmes autochtones et nos organisations doivent être au premier plan de ces efforts.
- 6. Il faut créer un processus national normalisé et officiel de signalement de la violence à proximité de tous les sites d'extraction de ressources.**
- 7. Il faut établir une base de données nationale sur les FFADA qui répond aux questions de compétence et qui saisit des informations au-delà de celles actuellement recueillies.**
- 8. Les ententes sur les répercussions et avantages doivent faire appel à une analyse comparative entre les sexes chez les Autochtones pour veiller à ce que les répercussions sur les femmes autochtones soient prises en compte.**

Bibliographie

BOYER, Yvonne. *Understanding the Policy behind the Inquiry: Where do we go from here?*, exposé de politique, Johnson-Shoyama Graduate School of Public Policy, Université de Regina, 2016.

BROWNRIDGE, D.A. « Understanding the elevated risk of partner violence against Aboriginal women: A comparison of two nationally representative surveys of Canada », *Journal of Family violence*, vol. 23, n° 5 (2008), p. 353-367.

Centre canadien de la statistique juridique. « La violence familiale au Canada : un profil statistique, 2014 », Ottawa (Ontario), Statistique Canada, 2016.

CRANE-MURDOCH, Sierra. « On Indian Land, Criminals Can Get Away with Almost Anything », *The Atlantic* (22 février 2013). <https://www.theatlantic.com/national/archive/2013/02/on-indian-land-criminals-can-get-away-with-almost-anything/273391/>

DATTA, R. et M. A. HURLBERT. « Pipeline Spills and Indigenous Energy Justice », *Sustainability*, vol. 12, n° 1 (2019), p. 47.

First Peoples Worldwide. « New report finds increase of violence coincides with oil boom », Université de Colorado Boulder (2019). <https://www.colorado.edu/program/fpw/2019/03/14/new-report-finds-increase-violence-coincides-oil-boom>

Affaires autochtones et du Nord Canada. *Les femmes autochtones : un portrait démographique, social et économique*, 1996.

Ontario Native Women's Association. *Journey to Safe Spaces: Indigenous Anti-Human Trafficking Engagement Report 2017-2018*, ONWA, Thunder Bay (Ontario), 2019.

Gendarmerie royale du Canada. *Les femmes autochtones disparues et assassinées : Un aperçu opérationnel national*, n° de catalogue PS64-115/2014E-PDF, GRC, Ottawa, 2014, p. 10.

RUDELL, Rick, Dheeshana S. JAYASUNDARA, Roni MAYZER, et Thomasine HEITKAMP. « Drilling Down: An Examination of the Boom-Crime Relationship in Resource Based Boom Counties », *Western criminology Review*, vol. 15, n° 1 (2014), p. 3-17.

Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, Enquête nationale, 2019.

Secwepemcul'cew Assembly. « What are man camps? » (s.d.). <https://www.secwepemculecw.org/no-mans-camps>.

Département d'État des États-Unis. « The link between extractive industries and sex trafficking », Office to Monitor and Combat Trafficking in Persons (2017). <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/02/272964.pdf>

ZOLEDZWIOSKI, A. « Wet'suwet'en isn't just about a pipeline, but keeping Indigenous women safe », *VICE News* (2020). <https://www.vice.com/en/article/m7qp8a/wetsuweten-isnt-just-about-a-pipeline-but-keeping->

[indigenous-women-safe.](#)